

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

Vendredi 16 décembre 2022

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 21 octobre 2022

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 21 octobre 2022.

2. Budget initial (vote)

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1:

Le conseil d'administration vote par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les autorisations budgétaires suivantes :

- 24 941 ETPT sous plafond et 9 541 ETPT hors plafond
- 4 021 317 993 € en autorisations d'engagement dont :
 - 2817 700 000 € en personnel
 - 1 115 907 025 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 87 710 968 € en investissement programmé
- 3 994 109 749 € de crédits de paiement dont :
 - 2817 700 000 € en personnel
 - 1 116 824 803 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 59 584 946 € en investissement programmé
- 3 964 915 809 € de prévisions de recettes
- - 29 193 940 € de solde budgétaire

Article 2:

Le conseil d'administration vote par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les prévisions comptables suivantes :

- - 56 906 949 € de variation de trésorerie
- 62 618 368 € de résultat patrimonial
- 192 454 282 € de capacité d'autofinancement
- 29 193 940 € de variation de fonds de roulement

Article 3:

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le report anticipé des crédits pour les ressources propres banalisées des laboratoires. Les crédits correspondants seront inscrits au premier budget rectificatif de l'exercice 2023*.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

*Pour mémoire, le montant d'autorisations d'engagement (AE) correspondant aux ressources propres banalisées des laboratoires reportés par anticipation le 1er janvier 2022 a été de 307 M€.

3. Cartographie des risques financiers et plan d'action de maîtrise des risques (vote)

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan d'action actualisé établi sur la base de la cartographie des risques financiers.

4. Régime de frais de mission (vote)

$\scriptstyle\text{w}$ Taux de remboursement forfaitaire des frais d'herbergement et de repas des missions au cnrs $\scriptstyle\text{w}$

Article 1:

Le Conseil d'administration vote par 22 voix pour et 1 voix contre pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, les dispositions suivantes :

	lle de France						Province			
France métropolitaine	Paris		Petite couronne (Haut-de- Seine, Seine- Saint-Denis, Val-de- Marne)		Grande couronne (Yvelines, Val- d'Oise, Seine- et-Marne, Essonne)		Villes > à 200.000 habitants		Autres communes	
Per diem Régime général	Arrêté du 3 juillet modifié	March é missio ns*	Arrêt é du 3 juillet modif ié	March é missio ns*	Arrêt é du 3 juillet modif ié	March é missio ns*	Arrêté du 3 juillet modifié	March é missio ns*	Arrêt é du 3 juillet modif ié	March é missio ns*
Chambre simple Chambre double	110 €	170 € 180 €	90 €	170 € 180 €	90 €	120 € 130 €	90 €	120 € 130 €	70 €	110 € 120 €
Agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite	120€	170€	120€	170€	120 € 120 €		120€			
Experts scientifiques extérieurs à l'administration	Remboursement aux frais réels sur justificatifs, dans une limite de 170 € pour l'hébergement et de 35 € pour les frais de repas									
Personnalités scientifiques de haut niveau	Remboursement aux frais réels sur justificatifs, sans plafond, sur décision du PDG (ou DGDR par délégation)									

^{*} ou dans la limite de ces plafonds en cas d'impossibilité du titulaire du marché de fournir les prestations demandées ou en cas d'imprévisibilité de la mission

Outre-mer	Martinique, Guadeloupe, Guy Mayotte, Saint-Barthélémy, St Saint Martin	Nouvelle Calédonie, Iles Wallis et Futuna, Polynésie Française		
Per diem Régime général	Arrêté du 3 juillet modifié	CNRS	Arrêté du 3 juillet modifié	CNRS
Chambre simple		120 €	2 0	120 €
Chambre double	70 €	130 €	90 €	130€
Experts scientifiques extérieurs à l'administration	Remboursement aux frais réels sur limite de 170 € pour l'hébergemen frais de repas	Remboursement aux frais réels sur justificatifs, dans une limite de 170 € pour l'hébergement et de 42 € pour les frais de repas		
Personnalités scientifiques de haut niveau	Remboursement aux frais réels sur justificatifs, sans plafond, sur décision du PDG (ou DGDR par délégation)			

Il est également proposé au conseil d'administration de valider :

- la réduction de 50% de l'indemnité forfaitaire de repas lorsque le missionnaire se rend dans un restaurant administratif ou assimilé en France métropolitaine ou en Outre-mer;
- la réduction de l'indemnité journalière forfaitaire lorsque la durée d'une mission à l'étranger est supérieure à un mois dans la même localité ; l'indemnité journalière forfaitaire est réduite de :
 - 20 % au-delà du 30e jour,
 - 40 % au-delà du 60e jour,
 - 50 % au-delà de 120 jours.

5. Décision portant création de la Délégation Paris - Normandie et actualisations (vote)

Le Conseil d'administration approuve par 17 voix pour et 6 voix contre, la décision portant création de la Délégation Paris-Normandie.

6. Fondation CNRS (vote)

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour et 4 voix contre que soit versée à la Fondation CNRS une subvention de 400 000 €.

7. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (vote)

Le Conseil d'administration valide par 20 voix pour et 2 abstentions le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2027.

Fait à Paris, le 16 décembre 2022

_e Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS Vendredi 16 décembre 2022

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

Mme Claire GIRY

Mme Agathe ROLLAND

M. Manuel TUNON DE LARA

M. Jean DALIBARD

Mme Nathalie DOMPNIER

M. Bruno MAQUART

Mme Hélène CAZAUX-CHARLES*

Mme Sophie PATURLE

GUESNEROT

M. Marko ERMAN

Mme Alexandra PRIEUX

Mme Hélène VALADE

Mme Claudia ZLOTEA

M Boris GRALAK

Mme Maud LERICHE-KILLIJIAN*

M. Pierre-Yves SAILLANT

Mme Constantina BACALEXI

Mme Carole LE CLOIEREC*

Sont absents:

Mme Anne Sophie BARTHEZ (Absente excusée pouvoir à Antoine PETIT)

Mme Fabiola GIANOTTI (Absente excusée pouvoir à Bruno MAQUART)

M. Benjamin BERTRAND (Absent excusé pouvoir à Hélène VALADE)

M. Nicolas CUDRE-MAUROUX (Absent excusé pouvoir à Alexandra PRIEUX)

M. Paul-François FOURNIER (Absent excusé pouvoir à Sophie PATURLE GUESNEROT)

Membres avec voix consultative:

M. Christophe COUDROY

M. Alain SCHUHL

M. Jean-Luc MOULLET

M. Marc DAVY*

Mme Ghislaine BALA

Invités permanents :	Invités ponctuels :				
Mme Marie-Pauline GACOIN	M. Julien BOBROFF				
Mme Sabine DELIGNE	Mme Carolyn SCHEURLE				
M. Hugues de La GIRAUDIERE	M. Etienne GHYS				
Mme Valérie HOSPITAL	M. Michel MORTIER				
Mme Catherine DELPECH	M. Fabrice COCHETEUX				
Mme Claire GALLOUX	M. Eric HUMLER				
	Mme Stéphanie LE VAN				
	*				

^{*}Présent en visio conférence